

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit **CITROFLEX* 2**

Synonymes: Triethyl Citrate; Citrate de triéthyle; TEC

Chemical Abstracts Registry No: 77-93-0

Numéro d'enregistrement 01-2119980975-17-0000

REACH:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser dans la formulation des saveurs et des parfums ; utiliser comme excipient pharmaceutique ; plastifiant; soins personnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vertellus Performance Materials Inc.
 2110 High Point Road
 Greensboro, NC 27403 USA
 1-336-292-1781

Seul représentant d'enregistrement REACH de l'UE:

Vertellus Specialties UK Ltd.
 Seal Sands Road, Seal Sands
 Middlesbrough, TS2 1UB England
 Phone: +44 1642 546 546

e-mail: sds@vertellus.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vertellus: 1-336-292-1781

CHEMTREC (USA): 1-800-424-9300 (collect calls accepted)

CHEMTREC (International): 1-703-527-3887 (collect calls accepted)

NRCC (China): +86 532 83889090

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

(Conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008)

Non classé comme dangereux

(Selon la directive 67/548/CEE)

Symbole: Non classé comme dangereux

Phrases de risque: Non classé comme dangereux

Phrases de sécurité: Sans objet

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger
(pictogrammes): Sans objet

Mot de signal: Sans objet

Précautions de danger: Sans objet

Prevention Conseils de prudence: Note : Ces precautionary déclarations ne sont pas prescrits par la directive 1272/2008 comme ce produit n'est pas classé comme dangereux en vertu de cette directive. Se laver les mains après avoir manipulé avec du savon et d'eau. Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs, protection des yeux et protection de la face. Par ingestion, dans les yeux, sur la peau ou inhalé appeler un poison centre ou médecin si vous vous sentez malade. Si inhalés, supprimer victime à l'air et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Décoller les vêtements contaminés avant de les réutiliser. A conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

2.3. Autres dangers

Autres risques: Pas applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances or 3.2. Mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	CLP Inventaire / Annexe VI	Classification UE DSD (67/548/CEE)	UE Classification CLP (1272/2008)
Triethyl Citrate	77-93-0	~ 100	201-070-7	Pas répertoriés.	N'est pas dangereux	N'est pas dangereux

REMARQUE: Voir la section 8 de cette fiche de données de limites d'exposition pour ces ingrédients. Voir la section 15 de cette fiche signalétique pour plus d'informations secret commercial (le cas échéant). Voir la section 16 de cette fiche signalétique pour le texte intégral des phrases R ci-dessus.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Contact avec la peau:** Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes. Laver la peau contaminée avec du savon et de l'eau. Si une irritation se développe, appeler un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Inhalation:** Retirer de la zone exposée. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et appeler un médecin.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, contacter immédiatement un médecin ou le centre anti-poisons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Aiguë:** Un contact avec ce matériau peut provoquer une irritation cutanée. Le contact oculaire peut provoquer une légère irritation.
- Effets retardés:** Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin:** Aucune indication particulière. Le traitement doit être basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse, Produit chimique sec, Dioxyde de carbone, Pulvérisation d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux:** Comme avec tous les autres matériaux organiques, la combustion produira du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.
- Potentiel d'explosion de poussières:** Non applicable.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Risques d'inflammabilité spéciales: Pas applicable

5.3. Conseils aux pompiers

Basic Guide lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice. Les procédures normales de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'évacuation: Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.
Instructions particulières: Retirer les vêtements contaminés pour empêcher une absorption. Décontaminer personnel affectés en utilisant les procédures de premiers soins à la section 4. Chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être jetés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les rejets dans les sols, les drains, les égouts et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès au personnel non indispensable et non protégé. Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Dans les cas de petits déversements, utiliser un agent absorbant approprié et recueillir le produit pour élimination ultérieure. En cas de larges déversements, il peut s'avérer nécessaire d'ériger une digue pour contenir le déversement. Le matériau peut ensuite être recueilli (ex : aspiration) pour élimination ultérieure. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau. Éliminer le matériau conformément aux pratiques d'élimination des matériaux potentiellement dangereux standards tel qu'exigé par les lois fédérales, nationales, ou locales en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 8 pour toute information sur le choix des équipements de protection individuelle. Reportez-vous à la section 13 pour toute information sur le produit déversé, des instructions d'élimination des matières absorbantes et propre.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour risques particuliers: Pas applicable
Pratiques de réduction des risques: Porter un équipement de protection approprié lors de l'entretien d'un équipement contaminé. Se laver les mains avant de manger ou de fumer après manipulation de ce matériau.
Matériel de manutention spécial: Non applicable

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions et recommandations stockage: Ce produit doit être stocké à température ambiante dans un endroit sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé en dehors des périodes d'utilisation.
Dangereuses réactions d'incompatibilité: Incompatible(s) avec les matériaux d'oxydation.
Incompatibilités avec des matériaux de construction: aucun(e) connu(e)

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de la sécurité chimique a été établie un scénario d'exposition est joint en annexe à la présente fiche de données de sécurité. Reportez-vous à la présente annexe pour les paramètres de contrôle de scénarios d'exposition spécifiques pour les utilisations identifiées dans le paragraphe 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pays	Limite d'exposition professionnelle
Non établi	Non établi

Méthode de surveillance de l'air: Médias de collection : charbon de bois ; Méthode d'analyse: GC/FID

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) - Travailleur:

Route	DNEL
Toxicité aiguë - effets systémiques (inhalation)	634.8 mg/m ³
À long terme-les effets systémiques (voie cutanée)	20 mg/kg bw/journée
À long terme - les effets systémiques (inhalation)	211.58 mg/m ³
Aiguë et à long terme - effets locaux (voie cutanée, inhalation)	Aucun risque identifié

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) - Population générale:

Route	DNEL
Toxicité aiguë - effets systémiques (orale, cutanée, inhalation)	Aucun risque identifié
Toxicité aiguë - effets systémiques (inhalation)	208.8 mg/m ³
À long terme-les effets systémiques (voie cutanée)	20 mg/kg bw/journée
À long terme - les effets systémiques (inhalation)	69.57 mg/m ³
À long terme - les effets systémiques (oral)	20 mg/kg bw/journée
Aiguë et à long terme - effets locaux (voie cutanée, inhalation)	Aucun risque identifié

La concentration prévisible sans effet (PNEC):

Route	PNEC
Aqua PNEC (eau douce)	0.024 mg/L
Aqua (eau de mer) de la PNEC	0.0024 mg/L
Aqua PNEC (rejets intermittents)	0.24 mg/L
Aqua PNEC (STP)	550 mg/L
Sédiments PNEC (eau douce)	Aucune exposition prévue
Sédiments PNEC (eau de mer)	Aucune exposition prévue
Sol PNEC	Aucune exposition prévue
Oral PNEC (exposition de la faune)	Aucun potentiel de bioaccumulation

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

8.2. Contrôles de l'exposition

Voir aussi l'annexe au présent SDS (le cas échéant) pour les contrôles spécifiques de scénarios d'exposition.

Autres Contrôles techniques:	Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions bien ventilées. Une ventilation locale devrait être fournie.
Équipement de protection individuelle:	Porter des gants imperméables (c.-à-latex de caoutchouc), bottes, uniformes de travail et des lunettes de sécurité. En cas de risques de surexposition, utiliser un respirateur antibrouillards ou poussières approuvé par NIOSH si besoin est.
Respirateur Attention:	Observer les lois provinciales pour utiliser un appareil respiratoire (29 CFR 1910.134). Respirateurs purificateurs d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères pauvres en oxygène.
Risques thermiques:	Pas applicable
Contrôle de l'exposition environnementale:	Le niveau de protection et types de contrôles nécessaires variera selon les conditions d'exposition potentielles. Sélectionnez les contrôles basés sur une évaluation des risques des circonstances locales. Si les opérations utilisateur génèrent des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillards, utilisent des processus enclos, aspiration locale ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir l'exposition des travailleurs à des contaminants en dessous des limites recommandées ou légales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence, État et odeur (température ambiante)	Liquide clair, huileux, peu ou pas d'odeur		
Formule moléculaire:	C ₁₂ H ₂₀ O ₇	Poids Moléculaire:	276.30
Pression de vapeur:	0.00189 mm Hg @ 25°C	Taux d'évaporation:	< 1 (acétate de butyle = 1)
Gravité ou densité spécifique:	1.137 @ 25°C	Densité de vapeur (air = 1):	9.7
Point d'ébullition:	294°C (561°F)	Congélation / fusion:	-55°C (-49°F)
Solubilité dans l'eau:	6.5 g/L @ 22°C	Coefficient Eau / Huile:	0.71
pH:	Aucune donnée disponible.	Seuil d'odeur:	Aucune donnée disponible.
Viscosité:	35.2 mPa @ 25°C	Température d'auto-	394 - 397°C
Point d'éclair et méthode:	311°F (155°C) Coupelle ouverte Cleveland	Limites d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet	Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives:	Non explosif	Propriétés oxydantes :	Pas un oxydant

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Non classé comme étant dangereusement réactif.

10.2. Stabilité chimique Stable

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	Ne se produira pas.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	Éviter les décharges statiques et l'exposition incontrôlée à de hautes températures.
<u>10.5. Matières incompatibles</u>	Incompatible(s) avec les matériaux d'oxydation.
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	Comme avec tous les autres matériaux organiques, la combustion produira du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë LD ₅₀ :	4000 mg/kg (chat)	Finkelstein & Gold 1959 [KEY]
Toxicité cutanée aiguë LD ₅₀ :	> 5000 mg/kg (lapin) > 1000 mg/kg (lapin)	CIR Expert Panel 2012 [Weight of Evidence] Fitzgerald 1991 [Weight of Evidence]
Inhalation LC ₅₀ :	Aucune donnée disponible.	
Irritation de la peau:	Non irritant pour la peau.	
Irritation des yeux:	Non irritant pour les yeux.	
Sensibilisation cutanée:	Négatif dans le test épicutané répété chez l'homme	
Mutagenicité:	Des essais de mutation in vitro bactérienne et mammifères, citrate de triéthyle (TEC) et une substance analogue, citrate de tributyl acétyl (ATBC) ont été nonmutagenic. Un autre analogue, acide citrique, n'était pas clastogène lors d'un test d'aberrations chromosomiques de ligne directrice. Pris ensemble dans une pondération des données, citrate de triéthyle peut être considéré comme non mutagène et non clastogène.	
Toxicité de reproduction et le développementale:	Pour une structurels citrate analogue, de tributyl acétyl (ATBC), a entrepris une étude de toxicité alimentaire de doses répétées chez des rats Wistar. Parental animaux ont été exposés dans le régime alimentaire à des doses allant jusqu'à 1000 mg/kg p.c./j pendant 4 semaines et pendant l'accouplement. Il n'y a aucun effet nocif observé dans les indices de reproduction ou en pathologie/histopathologie brut dans la génération P, y compris les organes de reproduction, y compris les organes reproducteurs. Animaux livrés des femelles exposées ont été choisis au hasard pour continuer sur la diète pendant 13 semaines. Pas d'effets indésirables ont été observés. La NOAEL pour la toxicité et les effets sur la fertilité a été de 1 000 mg/kg pc/j.	
Cancérogénicité:	Aucun effet cancérogène observé chez les rats après une vie d'exposition à la substance. (LaWall 1954)	
Organes cibles:	Du citrate de triéthyle a été administré à des rats au cours d'une étude de 6-8 semaines, en doses atteignant 50 % de la valeur DL50. Aucun effet brut n'a été observé, et aucun changement n'a été noté dans l'examen histologique et la numération globulaire. Dans le cas de chats traités avec des doses de 5 cc/kg pendant 8 semaines, aucun changement n'a été observé dans l'apparence en général, le comportement, la chimie du sang ou de l'urine ou la numération globulaire ; les baisses de poids sont la conséquence des diarrhées observées pendant le traitement. L'administration de citrate de triéthyle à des chats en doses de 6 et 9 cc/kg (bien au-dessus de DL50) a provoqué une baisse progressive de la pression sanguine à des niveaux de choc et un ralentissement du rythme cardiaque ; toutefois, ces effets ne sont pas une conséquence d'une interaction du matériau avec la transmission neuromusculaire.	

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Danger par aspiration :	Dans un test de maximisation chez le cobaye, le citrate de triéthyle est apparu comme un sensibilisant cutané. Il a été déterminé qu'il n'avait aucun effet de sensibilisant ou d'irritant cutanés chez l'homme à la suite de tests épicutanés répétés.
Voie (s) d'exposition:	Aucune donnée disponible.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	L'absorption et le contact cutanés, le contact oculaire et l'inhalation. L'ingestion n'est pas considérée comme une voie principale d'exposition.
Additif ou synergique des effets:	Un contact avec ce matériau peut provoquer une irritation cutanée. Le contact oculaire peut provoquer une légère irritation. Effets retardés: Aucun(e) connu(e).
	Aucun(e) connu(e).

SECTION 12: Informations écologiques

<u>12.1. Toxicité</u>	LC ₅₀ (96 h) Poisson = 327 mg/L (approx.) LC ₅₀ (48 h) Daphnia = 7262 mg/L (approx.) EC ₅₀ (96 h) Algues = 25 mg/L (approx.)	USEPA 2004 [KEY] USEPA 2004 [KEY] USEPA 2004 [KEY]
<u>12.2. Persistance et dégradabilité</u>	Citrate de triéthyle s'est avéré être facilement biodégradable, basée sur une demi-vie de 9,4 jours à 30° C, comme indiqué dans un essai de simulation du sol et de QSAR modeling prédictions. Les études ont montré une dégradation rapide de la substance dans les eaux usées tests de colonne et le sol.	
<u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u>	Préalable des données indiquent que la substance n'est pas bioaccumulable.	
<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	La substance est faible sorption dans le sol et les sédiments.	
<u>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	Cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.	
<u>12.6. Autres effets néfastes</u>	Sans objet	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<u>13.1. Méthodes de traitement des déchets</u>	
US EPA Numéro de déchet:	Non nocif
Classification des déchets: (par la réglementation américaine)	Les déchets peuvent être classés comme "spéciaux" ou dangereux selon la réglementation de l'Etat.
Élimination des déchets:	NOTE: Generator est responsable de la caractérisation des déchets approprié. Etat la réglementation sur les déchets dangereux peuvent différer substantiellement des règlements fédéraux. Éliminer ce produit conformément à la pratique standard pour l'élimination de matières potentiellement dangereuses tel que requis par la législation locale applicable international, national, régional, national ou. Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) doit être utilisé. Notez que la réglementation d'élimination peuvent aussi s'appliquer aux contenants vides et les eaux de rinçage de l'équipement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Les informations suivantes s'applique à tous les modes de transport (DOT/IATA/ICAO/IMDG/ADR/RID/ADN), sauf indication contraire:

14.1. Numéro ONU	Non dangereux	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Chemicals, n.o.s. (Triethyl Citrate)
------------------	---------------	--	--------------------------------------

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

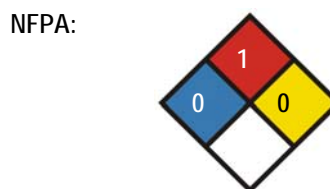
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet	14.4. Groupe d'emballage	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Sans objet		
NA urgence Guidebook Numbers:	Sans objet	IMDG EMS:	Sans objet;
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			Sans objet

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les listes d'inventaire chimique	Statut:		
TSCA:	Sur la liste	EINECS:	201-070-7
Canada (DSL / NDSL):	DSL	Japon:	2-1320
Corée:	KE-20840	Australie:	Sur la liste
Chine:	Sur la liste	Philippines:	Sur la liste
Taiwan:	Sur la liste	Nouvelle-Zélande:	Sur la liste
Classification SIMDUT	Non classé comme dangereux		
Eau allemand classification des dangers:	WGK 1 (<i>Kenn-Number: 5227 (Triethylcitrat)</i>)		
SARA 313:	Pas répertoriés.		
quantités à déclarer	Pas sur la liste		
Réglementations d'État	Non applicable.		

HMIS:	HEALTH 0
	FLAMMABILITY 1
	REACTIVITY 0



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas nécessaire en raison de la classification d'aucun danger

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R dans la Section 3: Sans objet

Sources de données importantes :

- Finkelstein M and Gold H (1959). Toxicology of the Citric Acid Esters: Tributyl citrate, acetyl tributyl citrate, triethyl citrate, and acetyl triethyl citrate. Toxicol. Applied Pharmacol. 1(3):283-292.
- Fitzgerald, G. (1991). DOT Acute Dermal Toxicity Study. Testing laboratory: Toxikon, 225 Wildwood Ave., Woburn, MA 01801, USA. Report no.: 91-0377. Owner company: Vertellus Specialties Inc, formerly known as Reilly Industries, Inc., 1500 South Tibbs Avenue, P. O. Box 41076, Indianapolis, IN 46241, USA. Report date: 1991-03-26.
- Expert Panel, Cosmetic Ingredient Review (2012). On the safety assessment of citric acid, inorganic citrate

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

salts and alkyl citrate esters as used in cosmetics. Cosmetic Ingredient Review, 1101 17th St. NW., Suite 412, Washington, DC 20036-4702. Report date: 2012-03-27.

- LaWall and Harrison, J (1954). Life time study of triethyl citrate on rats. Testing laboratory: Fleishmann Laboratories. Published data. Report date: 1954.
- Foulds, George (1974b). The Potential Environmental Impact of Citroflexes. Testing laboratory: Ecosystems Laboratory. Owner company: Vertellus Specialties Inc. 201 North Illinois Street Suite 1800 Indianapolis, IN 46204. Report date: 1974-05-28.
- Pfizer (1975). Eye and Dermal Irritation of Citroflex A-2 and Citroflex A-4. Testing laboratory: Pfizer laboratories. Owner company: Vertellus Specialties Inc. Report date: 1975-01-01.
- USEPA (2004). U.S. EPA Science Assessment for Acetyl Tributyl Citrate (ATBC) and Triethyl Citrate (TEC) Memorandum. United States Environmental Protection Agency, Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances, Washington, DC 20460. August 24, 2004. Memorandum from Kathryn Boyle, Inerts Team, to Dan Rosenblatt, Chief. Science Assessment for ATBC and TEC, 48 pp. Report date: 2004-08-24

Méthode de classification : Sur la base de données de test; Avis d'experts

Conseils de formation : Sans objet

Légende des abréviations:

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS = Chemical Abstracts Service.

CFR = Code of Federal Regulations .

LIS / = Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances .

EC = Communauté européenne.

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques existantes .

ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées .

UE = Union européenne.

SGH = Système Général Harmonisé .

LC = concentration létale .

LD = dose létale .

NFPA = National Fire Protection Association .

NIOSH = Institut national de la santé et la sécurité au travail.

NTP = Programme national toxicologiques .

OSHA = sécurité et administration de la santé

PEL = Limite d'exposition admissible .

RQ = Quantité à déclarer .

SARA = amendements de Superfund et Act de 1986.

SIMDUT = Système d' information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

TLV = Valeur limite.

Important: S'il vous plaît noter que l'information contenue dans ce document est fournie sans garantie d'aucune sorte. L'utilisateur doit traiter ces données seulement comme complément à d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendantes de pertinence et l'exhaustivité des informations de toutes les sources pour assurer la bonne utilisation et l'élimination de ces matières, la sécurité et la santé des employés et des clients. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur situation. Les informations contenues dans ce document peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ REMPLACE toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 21 October 2014

Original Date d'émission:

December 1999

Publié par: Regulatory Management Department

Email:

SDS@Vertellus.com

Détails de révision: Mise à jour des utilisations identifiées